

**Le Département des Côtes d'Armor recrute  
un-e Médecin chargé-e de mission CRIP et du suivi médical des  
mineurs protégés  
par voie statutaire dans le cadre d'emplois des médecins  
territoriaux  
à la Direction Enfance et Famille  
Service Protection Maternelle et Infantile**

Dossier suivi par Service Parcours de l'Agent et Accompagnement  
Professionnel  
Corinne DERRIEN  
Poste 02.96.62.80.33

## INFORMATIONS GÉNÉRALES

Direction	Direction Enfance et Famille
Service	Service Protection Maternelle et Infantile
Intitulé du poste	Médecin chargé-e de mission CRIP et du suivi médical des mineurs protégés
Fiche métier CNFPT	Médecin
Cadre d'emplois	MEDECINS TERRITORIAUX
Résidence administrative	Saint-Brieuc
Activité sédentaire ou mobile	Sédentaire
Poste soumis à la badgeuse	Oui
Taux d'emploi du poste budgétaire	Temps plein
Rémunération	statutaire + régime indemnitaire + CNAS
Eligible à la NBI	non
Cotation	GFA3
Astreintes particulières	Permis B exigé - L'agent sera amené à se déplacer sur le territoire costarmoricain
Préventions des risques (observations particulières)	Personnel soignant
Spécificité locale	Recrutement statutaire, à défaut par voie contractuelle. Possibilité de recrutement d'étudiant en médecine titulaire d'une licence de remplacement délivrée par le Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins

## DESCRIPTION DU POSTE

Description de la mission	<p>Sous l'autorité hiérarchique du médecin départemental de PMI, en collaboration étroite avec le médecin de Protection de l'Enfance, il/elle est le référent-e médical-e de la CRIP. Il/elle est membre des instances du service, et il/elle apporte son expertise à l'équipe.</p> <p>Il/Elle est garant-e du suivi médical des mineurs protégés en lien avec le médecin de protection de l'enfance, et les médecins de PMI dans le cadre du volet santé du PPE.</p> <p>Il/Elle contribue à la structuration de ces fonctions et aux dispositifs en lien avec le médecin départemental de PMI et le médecin de protection de l'enfance et les services concernés.</p> <p>Il/Elle exerce ses missions sous l'autorité de la directrice Enfance Famille et du médecin départemental de PMI, Il/Elle s'assure de la continuité de service pour ses missions. Ces missions sont susceptibles d'évoluer au regard de la déclinaison du schéma enfance famille, des orientations du projet de direction et de la réforme sociale.</p>
Description des activités	Médecin référent CRIP sous l'autorité fonctionnelle du chef de service CRIP :

- Il/Elle participe au traitement des informations préoccupantes en pluridisciplinarité avec les autres professionnels de la CRIP.
- En lien avec les médecins chefs-fes de service PMI et adjoints-es cadre de santé de MDD, il/elle assure le conseil technique auprès des équipes de PMI concernant le repérage, l'évaluation et le traitement des informations préoccupantes
- Il/Elle est l'interlocuteur privilégié des professionnels de santé libéraux, hospitaliers et de santé scolaire en matière d'informations préoccupantes.
- Il/Elle a un rôle d'information et de formation des professionnels de santé concernant le repérage des mineurs en situation de risque ou de danger et la transmission des informations préoccupantes

Ces missions s'effectuent en binôme avec le/la médecin de Protection de l'Enfance afin d'assurer la continuité de service.

Médecin référent de la santé des mineurs protégés au titre de l'ASE :

- Il/Elle est responsable de l'élaboration et du suivi du protocole de santé des mineurs protégés en respect de la déontologie et de l'éthique de la médecine.
- Il/Elle participe à la mise en place des outils et est garant de leur utilisation
- Il/Elle accompagne la mise en place de ce protocole auprès des équipes du Département (PMI et SEF) ainsi que son inscription dans le PPE. A ce titre, il/elle est membre du comité de suivi du PPE.
- Il/Elle inscrit sa pratique au sein d'un réseau de soins favorisant la coordination du parcours de santé des mineurs protégés, en établissant les liens nécessaires avec les acteurs de santé concernés.
- Il/Elle met en place des actions de sensibilisation des professionnels de terrain (dont les assistants familiaux) aux questions de santé des enfants confiés en lien avec les chefs-fes de service concernés-es.
- Il/Elle participe dans son domaine de compétence aux commissions autour des situations complexes.
- Il/Elle participe aux travaux des différents schémas et plans en lien avec ses missions (Schéma départemental schéma enfance famille, schéma des services aux familles, Programme régional de santé, plan pauvreté stratégie parentalité...)

Qualifications et qualités  
souhaitées

- Titulaire du doctorat de médecine
- Connaissance de la réglementation et du cadre relatif à la protection de l'enfance.
- Connaissance de la fonction territoriale, et des politiques de santé publique
- Maîtrise de la suite bureautique LibreOffice (Writer, Calc)
- Maîtrise des logiciels métiers (Solis, Horus..)
- Qualités relationnelles et rédactionnelles
- Capacité d'analyse et de synthèse
- Discrétion

Modalités de candidature

Les personnes intéressées par ce poste peuvent prendre contact avec Mme Anne LETORET, Cheffe du service PMI au 02 96 62 63 31

Date limite de candidature : 24 juin 2019

MERCI de privilégier la candidature en ligne en cliquant sur "POSTULER".

En cas d'impossibilité, vous pouvez adresser votre candidature par voie postale à Monsieur Le Président du Conseil Départemental des Côtes d'Armor – DRH – 9 place du Général de Gaulle – CS 42371 – 22023 SAINT-BRIEUC CEDEX 1.

Pour les personnes titulaires de la fonction publique ou inscrites sur liste d'aptitude, merci de joindre votre dernier arrêté de situation administrative ou votre attestation d'inscription sur liste d'aptitude.